



ANNEXE 5
AUX REGLEMENTS GENERAUX
DISPOSITIONS FINANCIERES
SAISON 2024 /2025

DISPOSITIONS FINANCIERES

LA LICENCE (art. 78 des RG)

JOUEURS (Libre – Football d’Entreprise – Futsal)

SENIOR-VETERAN (né avant 1990) :	28,00 €
SENIOR (né entre 1990 et 2004)	28,00 €
SENIOR U20 (né en 2005)	28,00 €
U19 (né en 2006)	28,00 €
U18 (né en 2007)	28,00 €
U17 (né en 2008)	21,50 €
U16 (né en 2009)	21,50 €
U15 (né en 2010)	20,00 €
U14 (né en 2011)	20,00 €
U13 (né en 2012)	18,00 €
U12 (né en 2013)	18,00 €
U11 (né en 2014)	14,50 €
U10 (né en 2015)	14,50 €
U9 (né en 2016)	14,00 €
U8 (né en 2017)	14,00 €
U7 (né en 2018)	12,00 €
U6 (né en 2019 ou 2020, dès l’âge de 5 ans)	12,00 €

JOUEUSES

SENIOR F (née avant 2005)	28,00 €
SENIOR U20 F (née en 2005)	28,00 €
U19 F (née en 2006)	28,00 €
U18 F (née en 2007)	28,00 €
U17 F (née en 2008)	21,50 €
U16 F (née en 2009)	21,50 €
U15 F (née en 2010)	20,00 €
U14 F (née en 2011)	20,00 €
U13 F (née en 2012)	18,00 €
U12 F (née en 2013)	18,00 €
U11 F (née en 2014)	14,50 €
U10 F (née en 2015)	14,50 €
U9 F (née en 2016)	14,00 €
U8 F (née en 2017)	14,00 €
U7 F (née en 2018)	12,00 €
U6 F (née en 2019 ou 2020, dès l’âge de 5 ans)	12,00 €

Joueur & Joueuse Football Loisir	14,00 €
Joueur & Joueuse Futnet	14,00 €
Licence Santé	14,00 €
Dirigeant & Dirigeante	13,00 €
Volontaire	10,00 €
Animateur	18,00 €
Licence Technique régionale	47,50 €
Licence Educateur fédéral, Animateur fédéral	18,00 €
Arbitre	18,00 €
Jeune Arbitre& Très Jeune Arbitre	18,00 €
Stagiaire éducateur	néant
Membre individuel – Membre d'Honneur	gratuité

CHANGEMENT DE CLUB (art. 90 des RG)

Senior-Veteran, Senior, Senior U20, U19, U18	70,00 €
U17, U16, U15, U14	20,00 €
Senior F, U20 F, U19 F, U18 F, U17 F, U16 F, U15 F, U14 F	20,00 €
U13, U13F, U12, U12F, U11, U11F, U10, U10F, U9, U9F, U8, U8F, U7, U7F, U6, U6F	13,50 €
Demande certificat international de transfert (Art. 106 des RG)	
. Club de Ligue 1 ou de Ligue 2	50,00 €
. Autres clubs	20,00 €
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat international de transfert (minimum) (Art. 220 des RG)	60,00 €

OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB (art. 103des RG)

SENIOR-VETERAN, SENIOR, SENIOR U20, U19, U18	25,00 €
U17, U16, U15, U14	10,00 €
SENIOR F, U20 F, U19 F, U18 F, U17 F, U16 F, U15 F, U14 F	10,00 €
U13, U13F, U12, U12F, U11, U11F, U10, U10F, U9, U9F, U8, U8F, U7, U7F, U6, U6F	10,00 €
Absence d'information de la Ligue de la régularisation de la situation financière d'un joueur objet d'une opposition	30,00 €
Club revenant sur une décision d'opposition à mutation, minimum,	31,00 €
Dissimulation ou fraude sur demande de licence	61,00 €

COTISATIONS - ABONNEMENTS

COTISATION F.F.F.

Cotisation unique annuelle du club (art. 28 des RG)	60,00 €
---	---------

COTISATION L.F.N.

Club de Ligue 1 ou Ligue 2	500,00 €
Club de National 1	250,00 €
Club de National 2 ou National 3	200,00 €
Club de Régional 1, Régional 2 ou Régional 3	100,00 €
Club de compétition régionale du Football d'Entreprise	100,00 €
Club des autres divisions	85,00 €
Club Futsal	85,00 €
Club féminin de niveau national, Division 1 ou Division 2	100,00 €
Club féminin de niveau régional, Régional 1 ou Régional 2	85,00 €
Club en non-activité	31,00 €

DROITS D'ENGAGEMENT – FRAIS DE GESTION – FORFAITS**CHAMPIONNATS SENIORS - REGIONAL 1 ET REGIONAL 2**

Engagement et participation aux frais de gestion (71 € + 429 €) 500,00 €

CHAMPIONNAT SENIORS - REGIONAL 3

Engagement et participation aux frais de gestion (49 € + 251 €) 300,00 €

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES - U18, U16, U15, U14 & U13

Engagement et participation aux frais de gestion (18 € + 32 €) 50,00 €

CHAMPIONNATS FOOT ENTREPRISE – REGIONAL 1 & REGIONAL 2

Engagement et participation aux frais de gestion (34 € + 166 €) 200,00 €

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTNET

Engagement et participation aux frais de gestion (00 € + 000 €) 50,00 €

CHAMPIONNAT FEMININ – REGIONAL 1

Engagement et participation aux frais de gestion (34 € + 66 €) 100,00 €

CHAMPIONNATS FEMININ – REGIONAL 2

Engagement et participation aux frais de gestion (34 € + 16 €) 50,00 €

CHAMPIONNATS FEMININS – U18 F & U16 F A 11

Engagement et participation aux frais de gestion (20 € + 10 €) 30,00 €

CHAMPIONNAT FUTSAL –REGIONAL 1

Engagement et participation aux frais de gestion (20 € + 30 €) 50,00 €

CHAMPIONNATS FUTSAL FEMININ - SENIORS & JEUNES

Engagement et participation aux frais de gestion (10 € + 5 €) 15,00 €

FORFAITS EN CHAMPIONNAT ET CRITERIUM

Forfait déclaré	2 fois l'engagement
Forfait non déclaré	3 fois l'engagement
Forfait général	4 fois le forfait déclaré

COUPE DE FRANCE

Engagement	52,00 €
Forfait déclaré	50,00 €
Forfait non déclaré	60,00 €

COUPE U18 GAMBARDELLA

Engagement	26,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	
. Clubs de Régional 1, Régional 2 & Régional 3	50,00 €
. Autres clubs	40,00 €

COUPE DE FRANCE FEMININE

Engagement	26,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	
. Clubs de Régional 1, Régional 2 & Régional 3	50,00 €
. Autres clubs	40,00 €

COUPE NATIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Engagement	28,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	
. Clubs de Régional	50,00 €
. Autres clubs	40,00 €

COUPE NATIONALE FUTSAL

Engagement	10,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	
. Clubs de Régional	50,00 €
. Autres clubs	40,00 €

COUPE DE NORMANDIE SENIORS

Engagement	50,00 €
Forfait déclaré	40,00 €
Forfait non déclaré	
. Clubs de Ligue 1 et de Ligue 2	177,00 €
. Clubs de National 1, National 2 & National 3	80,00 €
. Clubs de Régional 1, Régional 2 & Régional 3	60,00 €
. Autres clubs	50,00 €

COUPE DE NORMANDIE DES RESERVES SENIORS

Engagement	40,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	50,00 €

COUPES DE NORMANDIE JEUNES U18 – U16 & U15

Engagement	20,00 €
Forfait déclaré	20,00 €
Forfait non déclaré	30,00 €

COUPE DE NORMANDIE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Engagement	50,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	50,00 €

CHALLENGE DE NORMANDIE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Engagement	40,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	40,00 €

COUPE DE NORMANDIE FUTSAL

Engagement	20,00 €
Forfait déclaré	20,00 €
Forfait non déclaré	30,00 €

COUPE DE NORMANDIE FEMININES SENIORS

Engagement	50,00 €
Forfait déclaré	30,00 €
Forfait non déclaré	50,00 €

COUPES DE NORMANDIE FEMININES U18 F & U16 F à 11

Engagement	20,00 €
Forfait déclaré	20,00 €
Forfait non déclaré	15,00 €

FESTIVAL FOOT U13 – FESTIVAL FOOT U13 F

Engagement	gratuité
------------------	----------

DROITS ET FRAIS DIVERS – SANCTIONS –PENALITES - AMENDES**DEMANDE D'AFFILIATION ET REPRISE D'ACTIVITÉ**

Dépôt de garantie (art. 23 des RG)	300,00 €
Emploi, par un club, d'un nom de circonstance ou d'emprunt, sans autorisation (Art. 223 des RG)	46,00 €

ASSEMBLEE GENERALE

Club non présent ou représenté à l'Assemblée Générale de Ligue (art. 12.3 des Statuts)

. Clubs nationaux ou régionaux	100,00 €
. Clubs de District	70,00 €

ENGAGEMENTS

Engagement hors-délai	92,00 €
-----------------------------	---------

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Non présentation du nombre réglementaire de ballons	20,00 €
Non présentation des drapeaux de touche	20,00 €
Non-respect des obligations relatives à l'organisation matérielle d'une rencontre	20,00 €
Match non joué pour absence ou insuffisance de traçage	35,00 €
Défaillance dans l'obligation d'assurer la police du terrain	20,00 €
Absence de panneau d'affichage	15,00 €
Inobservation du protocole de présentation des équipes	15,00 €
Inutilisation de la feuille de match officielle	15,00 €
Insuffisance ou erreur dans la rédaction de la feuille de match (Art. 219 des RG)	12,00 €
Récidive dans le transfert tardif de la feuille de match informatisée (Art. 139 bis des RG)	30,00 €
Récidive de non-utilisation de la feuille de match informatisée (Art. 139 bis des RG)	30,00 €
Retard dans l'envoi de la feuille de match papier, préjudiciable aux travaux des commissions	12,00 €
Comportement frauduleux (Art. 207 des RG)	500,00 €
Mauvaise rédaction ou renvoi hors-délai de la feuille de recettes	12,00 €

FAITS D'INDISCIPLINE

1 ^{er} avertissement	16,00 €
2 ^{ème} avertissement	21,00 €
3 ^{ème} avertissement	26,00 €
Tout avertissement pour les compétitions de Jeunes	14,00 €
Exclusion	41,00 €
Amendes sur sanctions complémentaires	cf. Annexe 2 des RG

QUALIFICATION - PARTICIPATION

Pour non production d'une licence dématérialisée (hors FMI, Footcompagnon ou listing)

. Senior Vétéran, Senior, Senior F, U19, U19 F, U18, U18 F, après le 15 septembre	5,00 €
. Autres jeunes, après le 30 octobre	5,00 €
. Entraîneur, éducateur, dirigeant, médecin, après le 15 septembre	5,00 €

Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, infractions aux règles de la mixité (art. 213 des RG)	31,00 €
--	---------

Non-respect des dispositions relatives au joueur changeant d'équipes (art. 214 des RG)	46,00 €
--	---------

Participation à plus d'une rencontre (art. 215 des RG)	85,00 €
--	---------

Participation à une rencontre officielle, amicale ou à un tournoi d'un joueur non qualifié (art. 218 des RG)	35,00 €
--	---------

Participation à une rencontre officielle, amicale ou à un tournoi d'un joueur non licencié (art. 218 des RG)	92,00 €
Participation sans autorisation sous d'autres couleurs	
. à un match international : par club	46,00 €
. à un autre match : par club	23,00 €
. joueur fautif	15,00 €
Equipe comprenant un nombre de mutés supérieur à celui autorisé (art. 160 des RG)	
. Epreuves de Ligue (par joueur)	77,00 €
. Epreuves de District (par joueur)	61,00 €
Licencié suspendu participant à une rencontre officielle	92,00 €
Licencié suspendu pour au moins 6 mois et participant à une rencontre amicale	60,00 €
Accusation sans preuve ni présomption sérieuse (art. 204 des RG)	38,00 €

DEPLACEMENTS

Indemnité kilométrique de déplacement des équipes,	
. trajet simple, de ville à ville, par km	1,10 €

FRAIS DE DOSSIER

Réerves ou réclamations en 1 ^{er} ressort (art. 186 & 187 des RG)	37,00 €
Appel en 2 ^{ème} ressort (art. 190 des RG)	79,00 €
Appel en 3 ^{ème} ressort (hors dossiers disciplinaires) (art. 190 des RG)	79,00 €
Droit d'évocation (art. 187 des RG)	37,00 €
Demande en révision (art. 197 des RG)	150,00 €

ABSENCE INJUSTIFIÉE A CONVOCATION

Joueur ou dirigeant, non excusé, ne répondant pas à une convocation de la Ligue ou de ses Organismes	82,00 €
Tout club non représenté par au moins 50 % des personnes dûment convoquées à un audition de la Ligue ou du District	82,00 €

MATCH AMICAL – TOURNOI (article 177 des Règlements Généraux)

Autorisation match amical concernant au moins un club de Ligue 1, un club étranger professionnel ou une sélection internationale	100,00 €
Autorisation match amical concernant au moins un club de Ligue 2 ou National 1	50,00 €
Autorisation autres matchs amicaux	25,00 €
Homologation d'un tournoi	25,00 €
Organisation d'un match amical sans autorisation ou autorisation demandée hors délais (art. 222 des RG)	
. match international	76,00 €
. autre match	55,00 €
Organisation d'un tournoi amical sans autorisation ou autorisation demandée hors délais (art. 222 des RG)	60,00 €
Non présentation sur demande de la Commission de la feuille d'arbitrage établie lors d'une rencontre amicale	35,00 €
Feuille de match non établie ou non transmise lors de l'organisation d'un tournoi	60,00 €

MANQUEMENTS EN CAS DE SELECTION

Joueur refusant sa participation à un stage, un match de préparation, une sélection, sans motif valable (art. 209 des RG)	15,00 €
Joueur sélectionné jouant volontairement au-dessous de sa forme (art. 210 des RG)	15,00 €
Joueur sélectionné disputant un match dans les 3 jours précédent la date du match de sélection (art. 211 des RG)	15,00 €

ARBITRAGE – STATUT DE L'ARBITRAGE

Droit de mutation de l'arbitre démissionnaire (art. 35 du Statut Régional de l'Arbitrage)	200,00 €
Indemnisation du club quitté, formateur	130,00 €
Non règlement dans les formes et délais prescrits des frais d'arbitrage	19,00 €
Refus de priorité d'arbitrage ou de tirage au sort de l'arbitre	20,00 €
Non présentation d'un arbitre bénévole	23,00 €
Manquement aux obligations du Statut de l'arbitrage	Cf. Statut Régional de l'Arbitrage

STATUT DES EDUCATEURS

Manquement aux obligations du Statut des Educateurs	
. Club de National 3	340,00 €
. Club de Régional 1 (masculin)	170,00 €
. Autre Club de niveau Régional	85,00 €

COMMISSION REGIONALE DU CONTROLE DE GESTION

Club de Régional 1 (libre masculin, libre féminin, futsal masculin)	
Non-application du plan comptable	de 150 à 1 500 €
Production de documents non conformes	de 150 à 1 500 €
Comptabilisation irrégulière ou frauduleuse	de 750 à 15 000 €
Non comptabilisation d'opérations	de 750 à 15 000 €
Communication d'informations inexactes	de 750 à 15 000 €
Contrôle des organismes du football (opposition ou refus de fourniture de documents)	de 750 à 15 000 €
Non-production de la situation trimestrielle	de 75 à 750 €
Non-production des tableaux de suivi mensuel de la masse salariale	de 150 à 1 500 €
Non-production de la copie des bulletins de paie et attestations de rémunération	de 150 à 1 500 €
Non-production du procès-verbal de l'Assemblée générale et des pièces correspondantes	de 150 à 1 500 €
Non-production de la copie de l'avis de vérification de comptabilité de l'administration fiscale, de l'avis de contrôle URSSAF, de la notification des résultats de ces vérifications et contrôles ..	de 150 à 1 500 €
Non-production des comptes intermédiaires au 31 décembre, des comptes annuels au 30 juin, des comptes prévisionnels, du plan de trésorerie, de la situation estimée au 30 juin, des rapports des Commissaires aux comptes, de la prévision d'exploitation sur trois ans	de 150 à 1 500 €

TRESORERIE

Paiement tardif des cotisations et de la participation forfaitaire	15,00 €
Liquidation tardive de la situation financière	23,00 €
